

## **Compte rendu - Réunion Publique de lancement**

**7 novembre 2013**

### **Elaboration du Plan Local d'Urbanisme « Gard Durable » de BONNEVAUX**

#### Etaient présents :

Une trentaine d'habitants

Des élus municipaux : Mme Le Maire, Mme FLEURY, Mme JOST, ...

Mme BLANC, vice présidente du Conseil Général en charge des PLUs Gard Durable

M. LAGANIER, conseiller général du canton de Génolhac

M. SARZY, M. DUMAS, Mme PROMAYON - Direction de l'aménagement du CG30

M. FOMBONNE du CAUE 30

M. CANTON et Mme LE FLOCH de l'Atelier des Villes et des Territoires

#### **Introduction de Mme Le Maire**

La commune de BONNEVAUX engage la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans le cadre de la démarche qualité « PLU Gard Durable ». En effet, le POS ne répond plus aux attentes de la collectivité et de nombreux éléments de blocage sont apparus au cours de ces dernières années.

Ce document d'urbanisme doit permettre d'engager les orientations définies par la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2012, prescrivant la révision du POS valant élaboration du PLU et qui a amené les élus à se poser de nombreuses questions sur le PLU qui doit promouvoir le projet de territoire faisant valoir les intérêts de la commune et de ses habitants.

Jean CANTON et Camille LE FLOCH de L'Atelier des Villes et des Territoires ainsi qu'un architecte et une environnementaliste ont été choisis pour élaborer ce document d'urbanisme.

#### **Présentation du PLU**

La commune de BONNEVAUX possède un document d'urbanisme, POS approuvé le 3 janvier 1993, qui ne répond plus aux spécificités du territoire communal, d'où l'intérêt pour la commune de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme. En effet, il est l'outil privilégié pour la mise en place d'une politique communale d'aménagement et de développement, adapté au programme de l'équipe municipale, qui doit permettre à la commune de s'inscrire dans les objectifs du développement durable.

Comme le POS (le Plan d'occupation des sols), le PLU est un document d'urbanisme réglementaire et à ce titre il détermine :

- \* des zones constructibles et les façons d'y construire sa maison, ses bureaux ou son entreprise, ..., avec une série de règles : volumétrie, aspect, implantation sur le terrain, raccordement aux réseaux...

- \* des zones de protection et de mise en valeur des espaces naturels ou des surfaces destinées à l'agriculture

Il exprime avant tout un **projet d'aménagement et de développement de la commune** :

\* Le PLU traduit dans un projet urbain, le développement souhaité du territoire à travers, par exemple :

- o le nombre d'habitants qu'il serait judicieux de pouvoir accueillir
- o les sites les plus propices au développement de l'habitat et/ou d'activités
- o les actions à mener pour la protection de l'eau et de l'environnement, de l'agriculture, de la forêt...

\* Ce projet, décrit au travers du document «Projet d'aménagement et de développement durable» (PADD), doit prendre en compte :

- o les lois et politiques nationales
- o les documents supra-communaux : la charte du Parc National des Cévennes, le Schéma de Cohérence Territoriale, ...

Les pièces du dossier de PLU sont :

- un rapport de présentation, qui contient un diagnostic et explique les choix effectués
- un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme
- éventuellement, des orientations d'aménagement et de programmation relatives à des projets à conduire dans certains hameaux ou secteurs
- un règlement et des documents graphiques, qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixent les règles générales.

Le règlement et les documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

Pour en savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-Plan-Local-d-Urbanisme>

### **Un PLU Gard Durable (film + présentation de Mme BLANC)**

Un film produit par le Conseil Général vient en appui de l'intervention de Mme BLANC, vice présidente du Conseil Général en charge des PLUs Gard Durable.

Le Conseil général du Gard accompagne et soutient les communes lors de l'élaboration de leurs plans locaux d'urbanisme, dans l'objectif d'un aménagement urbain économe en ressources, en espace et en déplacements. Le label « PLU Gard durable » est le cadre de référence de cette démarche, dotés d'indicateurs précis, ainsi qu'un suivi et une évaluation de la démarche. La concertation avec les habitants est l'un des principaux critères de conduite d'un PLU durable. Afin d'animer la concertation, le Conseil Général met à disposition les techniciens de Lisode, une société coopérative spécialisée dans la recherche et l'ingénierie des démarches participatives qui interviendra certainement à Bonnevaux à partir de juillet 2014.

Pour en savoir plus : <http://www.gard.fr/au-quotidien/votre-commune/plus-durable.html>

### **La concertation au cœur de la démarche**

La municipalité souhaite associer les habitants de la commune à l'élaboration de ce document qui définit l'avenir du village.

La démarche participative relève d'une volonté de coproduction avec les habitants, dans l'objectif d'être une aide à la décision sachant que le Conseil Municipal en vertu de la légitimité que lui confère le suffrage universel reste seul détenteur du pouvoir de décision.

Cette co-élaboration pourra prendre diverses formes : rencontres des habitants dans leurs hameaux (ce qui est amorcé), questionnaire, réunion publique, ateliers de travail, échanges d'e-mails et de courrier avec la mairie et le BE, ...

### **Les prochaines étapes**

L'Atelier des Villes et des Territoires en charge de l'élaboration du PLU a déjà passé 7 jours sur le terrain, pour s'immerger sur le territoire : rencontre avec des habitants, découverte de hameaux et des espaces naturels...

Il est en train de rédiger un diagnostic territorial qui vise à donner un point de vue d'experts, relatant les atouts et faiblesses du territoire.

En janvier, une séance de travail avec les habitants sur les premières analyses du bureau d'études sera organisée afin de donner la parole aux habitants.

Une réunion avec les personnes publiques associées (services de l'Etat, du département, des chambres consulaires, de l'intercommunalité, du parc des Cévennes...) est planifiée pour le début d'année 2014.

La période électorale va marquer une pause dans les débats publics qui reprendront dès que la municipalité aura pris ses fonctions.

Un travail dans les hameaux sera certainement utile en mai. Un temps fort des échanges aura lieu fin juillet 2013 (au moment de la brocante), profitant ainsi de la présence des résidents secondaires pour mettre en forme les enjeux et aller vers un projet pour le village.

### **Les questions abordées en séance**

- l'association des résidents secondaires : une remarque du public a fait ressortir la nécessité de bien choisir les périodes d'association des habitants qui sont pour beaucoup des occupants saisonniers des logements.
- la question de l'architecture (cabanes, architecture cévenole) : une intervention a mis en évidence la question de la forme architecturale et de la prise en compte des sujets comme l'architecture contemporaine, l'architecture bioclimatique, et le respect du caractère cévenol des hameaux. Le bureau d'études a déjà commencé à travailler sur ce sujet et il sera abordé plus largement en janvier.
- la question des extensions mesurées ou nouveau hameau : le projet de développement de la commune pourra déterminer des extensions des hameaux ou si nécessaire un hameau nouveau. Mais c'est un processus qui s'engage dont personne

ne sait donner l'issue, et devra être co-produit par les élus, les habitants et les partenaires institutionnels.

Les échanges se sont poursuivis autour d'un apéritif.